

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST n° 92/068

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

23 Juin 1992

DATE D'AFFICHAGE

23 Juin 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. SABATHIER par M. DINDINAUD
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENTS-EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE et QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de terrain auprès de la S.E.M.D.A.S

VOTE : UNANIMITE

Par arrêté N° LT 306.91.00003 en date du 22 MARS 1991, la SEMDAS a été autorisée à lotir un terrain sis AVENUE DU MAINE ARNAUD.

Les travaux ont fait l'objet d'un certificat administratif délivré le 16 DECEMBRE 1991.

Par promesse en date du 21 MAI 1992, la SEMDAS s'est engagée à céder les espaces libres à la Ville pour une surface de 1.269m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la promesse en date du 21 mai 1992,
- VU l'avis de la Commission des PERMIS DE CONSTRUIRE tenue le 23 JUIN 1992,

D E C I D E :

- d'acquérir auprès de la SEMDAS par voie de cession gratuite les voies et espaces libres du LOTISSEMENT "LES PETRELS" cadastrés section BH N°s 1426, 1427 et 1428 pour 1.269m²
- de désigner Maître DENAT Guy Notaire à ROYAN pour la rédaction de l'acte authentique
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget en cours à la date de signature

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 8 Juillet 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. LE GUEUT